

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 55 <sup>m</sup> matin.		
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> »		
10 h. 27 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.		
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.						

Cahors, 9 Mars.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 mars.

M. Margaine, au nom des questeurs, dépose un projet de résolution pour lequel il demande la déclaration d'urgence et le renvoi à la commission de comptabilité. Ce projet est relatif au droit de circulation des députés sur les voies ferrées. La retenue mensuelle faite sur le traitement des députés serait élevée de 5 à 15 fr., pour réaliser l'abonnement obligatoire des députés sur toutes les lignes de chemins de fer. L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Boysset tendant à l'abrogation du Concordat.

Mgr Freppel combat la prise en considération proposée par la commission. La proposition, dit-il, est contraire au droit des gens. On abroge des lois, mais on n'abroge pas des traités. On peut les modifier d'un commun accord, on peut même les dénoncer, mais on ne peut pas les abroger. La proposition porterait un grave préjudice aux intérêts de l'Etat. On ne saurait laisser 45.000 prêtres sans abri et sans pain.

M. Boysset soutient sa proposition. Il dit que par la publication du Syllabus le chef de l'Eglise a pris lui-même l'initiative de la dénonciation du Concordat.

M. de Freycinet, président du Conseil déclare que le gouvernement s'opposerait à la prise en considération si elle devait entraîner un préjugé favorable sur le fond, mais il y voit l'occasion d'étudier l'immense question du régime qui doit régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

M. Steeg, rapporteur, soutient la prise en considération qui est adoptée par 343 voix contre 139 sur 482 votants.

La commission chargée de l'examen sera composée de 22 membres.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Roselli-Mollet sur les indemnités à attribuer aux victimes du coup d'Etat du Deux-Décembre.

Sur la demande du ministre des finances, l'ajournement est prononcé.

La Chambre aborde la discussion du projet de résolution présenté au début de la séance par M. Margaine.

M. des Rotours le combat parce qu'il constitue une faveur accordée aux députés par les grandes compagnies qu'ils sont appelés à contrôler.

Le projet de résolution est adopté. Jeudi à 2 heures, séance publique.

## SENAT

Séance du 7 mars.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'état civil des indigènes musulmans de l'Algérie.

Les articles 16 à 21 sont adoptés. L'article 22 est mis en discussion.

M. d'Haussonville présente et défend l'amendement suivant :

« Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'exécution de la présente loi qui sera à bref délai appliquée en vertu de décrets du Président de la République, après avis des conseils généraux, dans toute la région du Tell. En dehors du Tell, des décrets du Président de la République détermineront successivement, après avis des conseils généraux, les territoires où elle deviendra exécutoire. »

M. Goblet, ministre de l'intérieur, défend l'article 22 du projet qui est ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'exécution de la présente loi qui sera immédiatement appliquée à toute la région du Tell algérien, tel qu'il est délimité au plan annexé au décret du 29 février 1873 sur les circonscriptions cantonales. En dehors du Tell, des arrêtés du gouverneur général détermineront successivement les territoires où elle deviendra exécutoire. »

Le ministre n'admet pas qu'on puisse, soit en Algérie, soit en France, subordonner l'exécution de la loi aux décisions des conseils généraux, comme le demande l'auteur de l'amendement.

L'orateur termine en demandant au Sénat le

rejet de l'amendement.

L'amendement de M. d'Haussonville n'est pas adopté.

L'article 22 est adopté ainsi que l'article 23 et dernier.

L'ensemble du projet est ensuite voté. La prochaine séance est fixée à samedi.

## Revue des Journaux

### Les fonctionnaires.

Le Gaulois trouve qu'en France on a un trop grand amour pour le fonctionnarisme.

Nous sommes, dit-il, servis par tant de gens, que nous sommes fort mal servis, ce qui nous indispose contre nos serviteurs, et nos serviteurs sont si nombreux, que nous ne pouvons ni les payer convenablement, ni les employer utilement.

A ce propos, il fait une statistique assez intéressante; nous nous contentons de la reproduire :

Nous avons vainement essayé de nous renseigner sur le nombre de fonctionnaires dont nous sommes pourvus.

M. Thiers comptait, en 1831, 138.830 employés civils. Nous en avons 174.261 en février 1848. En suivant la progression, cela ne ferait guère plus de 250.000 en 1882. Ce sont des évaluations de pure fantaisie. En tenant compte des employés coloniaux et des services nouveaux, on peut largement doubler ce chiffre. Joignez-y le clergé et les gradés des armées de terre et de mer, cela vous donnera, au bas mot, un million.

Combien sommes-nous de citoyens valides de vingt-et-un ans à soixante ans, et par conséquent, en état d'exercer des charges? Douze millions tout au plus. Il y a donc sur douze

français un fonctionnaire, dix candidats et un spectateur. Voilà le décompte.

### On lit dans le Siècle :

Le fait que nous avons exposé intéresse le ministère des travaux publics et l'administration des chemins de fer de l'Etat. C'est un document pour servir à l'histoire du byzantinisme administratif. On va voir par combien de lenteurs, de formalités, de chinoïseries doit passer la moindre affaire, non pour aboutir à une solution, mais seulement pour en approcher. Ce qui est profondément triste, c'est que l'administration française est partout aussi inepte. Nous avons dû faire, il y a deux mois, à l'occasion du recensement, une campagne dans laquelle nous avons été obligés de constater la maladresse et le caractère vexatoire de mesures qui choquaient tout le monde.

Chaque jour on signale des bévues analogues dans nos grands services publics. Notre bureaucratie est la plus coûteuse et la plus inhabile de l'Europe. Les députés, les sénateurs, le gouvernement se lamentent, mais on ne remédie à rien. Ces réflexions ne doivent pas nous détourner de ce que nous avons à faire connaître. Il s'agit d'une modification de tarif de chemin de fer demandée par l'agriculture d'un de nos départements du Centre.

Un de nos correspondants nous écrit qu'il y a un an, un certain nombre de cultivateurs d'Eure-et-Loir adressèrent au ministre une pétition pour qu'on appliquât sur les lignes de l'Etat, au transport des marnes, le tarif déjà en vigueur sur le réseau de l'Ouest et qui est favorable à la circulation de cette marchandise.

Après plusieurs mois d'attente, les pétitionnaires ne recevant pas de réponse, s'adressèrent à l'un des sénateurs du département.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(47) du 9 Mars 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

D'une des maisons voisines était sorti un cri strident, étrange!

Le cavalier jeta autour de lui son regard investigateur; ce cri l'avait singulièrement impressionné!

Il se trouvait dans le voisinage de l'église; et c'est de la maison attenante, plus élégante, plus confortable, du presbytère, qu'était sorti ce cri effrayant.

Une pensée se fit subitement jour dans l'esprit de Wenz, une pensée qui le remplit de terreur.

S'il avait passé devant la maison où était couché, mortellement malade, le vieux serviteur du château, Gottfried?... s'il l'avait connu, ou plutôt s'il avait connu autrefois le vrai Jean de Beuren?... et s'il avait...

— Par tous les diables! s'écria involontairement Wenz.

En même temps, il enfonçait convulsivement ses éperons dans les flancs de son cheval.

— Ta chance de ce matin, Wenz, t'a rendu trop insouciant! Tu n'es point encore assez en sécurité pour pouvoir impunément te faire voir partout!

Et il partit au galop dans la direction du château, qu'il eut bientôt atteint.

Arrivé là, il descendit de cheval et s'apprêtait à ouvrir lui-même la grande porte, quand il vit accourir Riedel tout essouffé et couvert de sueur, dont le visage en désordre trahissait une vive émotion.

— Qu'y a-t-il? s'écria Wenz d'un ton bourru, en apercevant la mine effarée du jeune serviteur.

— M. le secrétaire Gottfried vient de mourir, répondit en tremblant Riedel.

— Ah! exclama Wenz, en poussant un long et profond soupir. Encore une bonne veine! dit-il en lui-même, tandis qu'il manifestait une joie visible; on dirait que Satan a plus de puissance que son saint compétiteur! Ah! ah!... Il protège miraculeusement ceux qui se sentent audacieusement à lui... c'est-à-dire, à eux-mêmes et à leur propre intelligence!... J'en fais aujourd'hui pour la deuxième fois l'expérience.

Il jeta la clef de la porte à Riedel, toujours tremblant et pâle d'émotion.

— Soigne mon cheval, dit-il sèchement, et viens ensuite me raconter dans quelle circonstance le bonhomme a passé de vie à trépas!

Quelques instants après, M. de Beuren était étendu sur son divan de soie et Riedel était rentré.

Ce dernier paraissait embarrassé!  
— Allons, raconte! lui dit impérieusement

Wenz; dis-moi tout ce que tu sais et n'aie aucune crainte. Je veux savoir ce qui s'est passé et pourquoi tu prends ce visage de déterré; surtout, garde-toi bien de mentir! Mal pourrait t'en prendre!

Riedel jeta à son maître un regard étrange; puis après un moment, il parut avoir pris une résolution et dit :

— C'était une bêtise, noble seigneur! Le vieux Gottfried avait depuis longtemps l'esprit faible et, avant de mourir, il est devenu totalement fou!...

Cette fois encore le jeune homme hésita : un nuage passa sur le front du seigneur de Beuren et d'un ton plein de colère, il ajouta :

— Encore une fois, mon gaillard, parle sans contrainte, ou tu sentiras ma cravache sur tes épaules. Si, au contraire, tu es franc vis-à-vis de moi, une bonne récompense ne te fera point défaut. Ainsi donc, en avant.

Alors, d'une voix ferme, Riedel fit le récit suivant :

— Le vieillard a été effectivement toute la journée en proie à un accès de folie, et je veux raconter franchement à mon noble maître comment tout est arrivé. Lorsque hier, sur l'ordre de mon seigneur, je me suis rendu chez moi, afin d'y passer la nuit, je suis passé devant le presbytère et je suis allé m'informer de la santé de M. Gottfried. J'ai bien été forcé de lui raconter ce que j'avais appris dans la journée, à savoir que Jost, le pêcheur de Kenewitz, avait assassiné le serviteur de mon seigneur et maître; cela concernait jusqu'à un certain point. Le malade

s'intéressa extrêmement à ce récit; il me fit tout raconter dans ses moindres détails; puis il me supplia de passer la nuit auprès de lui et de lui parler de vous, mon noble seigneur et le sien. J'eus pitié de ce pauvre homme, et je fis ce qu'il me demandait. Le lendemain matin, j'étais encore assis au chevet du malade; il avait poussé toute la nuit des sanglots qui m'avaient empêché de fermer l'œil. Vers six heures, j'entendis le pas d'un cheval. Je regardai par la fenêtre et je vous vis arriver le long de la route. J'allai en toute hâte en informer M. Gottfried, qui désirait tant vous voir. Il se mit à grand-peine sur son séant et jeta vers la rue des regards anxieux; vous aviez les yeux fixés à terre, de sorte qu'il ne put voir votre figure. « — Jean! Jean! » s'écria-t-il en dirigeant vers vous ses bras et en fondant en larmes. Mais vous ne vous êtes pas détourné et vous avez continué votre chemin. « — Le noble seigneur se rend à Trarbach pour témoigner contre le meurtrier? » demanda-t-il d'une voix affaiblie par l'émotion. « — Oui! » répondis-je. « Dans ce cas, il sera forcé de revenir par le même chemin... A son retour, je le reverrai! il faut que je le voie une fois, et après je mourrai content! » Et il s'étendit sur sa couche, épuisé par la fatigue et l'émotion; il resta un bon moment couché ainsi. Il me suppliait de demeurer encore, bien que je me sentisse vivement attiré vers le château; je regrettais déjà de ne point avoir été là pour vous servir à votre départ.

(A suivre).

« J'ai vu le ministre, écrivait le sénateur, il est très bien disposé, mais il m'a renvoyé au sous-secrétaire d'Etat qui préside le comité consultatif. »

Visite du sénateur au sous-secrétaire. Peut-être pourra-t-on espérer que l'intervention de ce lieutenant du ministre va hâter le dénouement de l'affaire. Mais le sous-secrétaire d'Etat déclare que cette question de tarif ne le regarde pas.

Le sénateur reprend la plume : « Mes chers concitoyens, M. le sous-secrétaire d'Etat m'a renvoyé à M. X..., député, rapporteur de votre demande. »

Le dévoué sénateur se rend chez ce député. Il le trouve « très bien disposé, » comme le sous-secrétaire d'Etat et le ministre. Mais cet honorable personnage ne peut rien faire, car le dossier a été renvoyé « pour une légère irrégularité », à l'administration des chemins de l'Etat.

Pendant ces démarches, les cultivateurs d'Eure-et-Loir payaient toujours leurs marnes au tarif élevé et se demandaient ce qu'il fallait penser de ces chemins de fer de l'Etat qu'on leur avait représentés comme conduits par une direction éminemment novatrice et progressive.

Heureusement, il marchait toujours ; il finit par arriver au bureau de M. Etienne, qui occupe une haute situation, nous ne dirons pas dans l'industrie des chemins de fer, mais dans l'administration des lignes de l'Etat. M. Etienne fut affable et libéral. « M. Etienne est bien disposé », télégraphiait le sénateur. Seulement rien n'était fait encore.

C'est ce qu'expliqua le sénateur dans une lettre où nous copions ce passage :

« L'affaire, sortie de l'instruction technique dirigée par M. Etienne, il faut la faire sortir du conseil d'administration des chemins de l'Etat et la transmettre à M. Hérald par toutes les étapes administratives. Heureusement il est bien disposé. »

Nul effort ne rebute le vrai courage. Le sénateur se remit en route et alla voir M. Lebaudy. Non moins « bien disposé » que les autres personnages, M. Lebaudy promit de faire homologuer l'affaire lors du prochain conseil.

Mais, d'après les informations qui nous parviennent, aucune solution ne serait encore intervenue.

Ainsi plus d'un an s'est écoulé, et les cultivateurs n'ont pas encore obtenu satisfaction ou s'ils n'ont de l'obtenir c'est tout récemment. Le mandarinat administratif se meurt de formalisme et d'impuissance. Les intérêts nationaux n'ont rien à en attendre d'énergique, de prompt, de simple et de pratique. « Bien disposés ! » écrivait toujours le sénateur. Oui, bien disposés, mais ayant plus de sourires que de services à offrir au public. Ce petit exemple dont l'administration des chemins de fer de l'Etat est entendue, nous a paru instructif ; nous le signalons aux agriculteurs, aux industriels, aux commerçants qui ont des transports à effectuer, nous le recommandons aussi aux contribuables. Il ne faut pas oublier que cette belle entreprise coûte au budget plus qu'elle ne rapporte.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE.

Le recensement des habitants de la France continentale est terminé, sauf pour quatre départements (Alpes-Maritimes, Aveyron, Haute-Garonne et Ile-et-Vilaine).

La population de ces 83 départements forme un total de 35,597,589 habitants ; ce chiffre est supérieur de 389,673 aux chiffres de 1876 pour les mêmes départements.

Dans 43 départements la population a diminué au total de 317,601 habitants ; dans les 40 autres, l'augmentation est de 707,274. Ce qui donne l'augmentation d'ensemble de 389,673.

L'augmentation totale dépassera certainement 400,000 ; les départements qui restent à connaître sont, en effet, en prospérité.

On remarquera la diminution des départements frappés par le phylloxéra et surtout des départements pour le salut desquels nous réclamons à grands cris le canal d'irrigation du Rhône, lesquels ont perdu : l'Isère, 7,000, la Drôme, 10,000, Vaucluse, 13,500, le Gard, 13,000 et l'Hérault, 10,000 habitants.

Voici le tableau par département :

Départements	POPULATION DIFFÉRENCES avec 1876	
	1881	En plus En moins
Ain.....	361,279	— 3,883
Aisne.....	552,988	— 7,439
Allier.....	414,404	8,621
Alpes (Basses-)...	126,272	— 9,894
Alpes (Hautes-)...	121,196	2,102
Alpes-Maritimes..	—	— 11,238
Ardèche.....	373,140	— 5,059
Ardennes.....	331,832	— 12,025
Ariège.....	232,770	— 110
Aube.....	255,107	— 20,973
Aude.....	321,038	— 4,993
Aveyron.....	—	— 28,352
Belfort (territoire de).....	73,593	—
Bouches-du-Rhône	584,731	— 12,449
Calvados.....	437,771	— 4,691
Cantal.....	226,395	— 6,499
Charente.....	367,451	— 2,969
Charente-Inférieure	462,659	— 5,395
Cher.....	351,008	— 47
Corrèze.....	311,478	— 4,261
Corse.....	258,440	—
Côte-d'Or.....	380,548	2,885
Côtes-du-Nord....	619,932	— 11,325
Creuse.....	268,131	— 10,292
Dordogne.....	492,608	2,760
Doubs.....	308,482	2,388
Drôme.....	311,782	— 9,974
Eure.....	362,377	— 11,252
Eure-et-Loir.....	280,731	— 2,344
Finistère.....	672,310	6,204
Gard.....	410,340	— 13,414
Garonne (Haute-)...	—	— 3,632
Gers.....	279,914	— 10,807
Gironde.....	746,049	— 10,062
Hérault.....	434,940	—
Ile-et-Vilaine....	—	— 4,781
Indre.....	286,089	— 4,047
Indre-et-Loire....	323,923	— 7,266
Isère.....	573,833	— 5,397
Jura.....	283,426	— 2,754
Landes.....	300,754	— 3,579
Loir-et-Cher.....	276,019	— 298
Loire.....	590,852	— 2,469
Loire (Haute-)...	311,252	— 7,047
Loire-Inférieure..	620,019	— 6,474
Loiret.....	367,377	— 1,797
Lot.....	278,309	— 6,287
Lot-et-Garonne...	310,033	— 1,740
Lozère.....	140,059	— 1,550
Maine-et-Loire...	518,808	— 17,150
Manche.....	522,760	— 13,247
Marne.....	421,027	— 1,495
Marne (Haute-)...	253,493	— 8,768
Mayenne.....	343,167	— 12,458
Meurthe-et-Moselle	417,067	— 5,625
Meuse.....	288,429	— 10,901
Morbihan.....	517,174	— 2,350
Nièvre.....	344,472	— 74,715
Nord.....	1,594,300	— 2,129
Oise.....	403,747	— 16,658
Orne.....	375,868	— 19,326
Pas-de-Calais....	812,466	— 17,489
Puy-de-Dôme.....	552,718	— 295
Pyrénées (Basses-)	431,820	— 4,990
Pyrénées (Hautes-)	233,047	— 10,273
Pyrénées-Orientales	208,213	— 28,431
Rhône.....	733,562	— 9,598
Saône (Haute-)...	294,454	— 7,361
Saône-et-Loire...	621,670	— 6,408
Sarthe.....	436,831	— 5,412
Savoie.....	262,949	— 2,407
Savoie (Haute-)...	271,394	— 337,033
Seine.....	2,747,882	— 8,617
Seine-Inférieure..	807,031	— 2,883
Seine-et-Marne...	350,206	— 13,459
Seine-et-Oise....	575,449	— 11,000
Sevres (Deux-)...	347,675	— 9,599
Somme.....	547,042	— 4,305
Tarn.....	354,927	— 4,819
Tarn-et-Garonne..	216,485	— 10,216
Var.....	285,547	— 13,682
Vaucluse.....	242,021	— 9,358
Vendée.....	421,139	— 3,964
Vienne.....	334,880	— 8,725
Vienne (Haute-)...	344,786	— 2,870
Vosges.....	404,212	— 2,924
Yonne.....	356,146	—
Totaux.....	35,597,589	707,274 317,601

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE EN 1881.

Nous croyons intéressant de résumer le mouvement de la population de la France, pendant l'année 1881 :

Les naissances se sont élevées à 966,682. Enfants légitimes masculins, 459,920. Enfants légitimes féminins, 439,456. Enfants naturels masculins, 34,398. Enfants naturels féminins, 32,968.

Les morts-nés atteignent le nombre de 44,380.

Les décès (sexe masculin), 429,181. Les décès (sexe féminin), 404,899.

L'accroissement de la population est donc de 132,608.

Les mariages se sont élevés à 291,366.

Le département qui donne le plus élevé des naissances est, après celui de la Seine (qui donne 65,747), le Nord, avec ce résultat : 50,426.

Ceux qui sont le moins productifs sont celui du Haut-Rhin (Belfort), qui n'atteint que 2,000, et celui des Basses-Alpes, qui ne donne que 3,671.

Enfin, les mariages ont eu le plus de succès en France dans les départements de la Seine, de la Gironde et du Rhône, et le moins de pro-

sélytes dans ceux des Hautes-Alpes et de la Lozère.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Parmi les officiers d'infanterie portés sur le tableau d'avancement pour l'année 1882, nous avons remarqué notre compatriote M. Méric de Bellefon, capitaine adjudant-major au 30<sup>e</sup> d'infanterie, proposé pour le grade de chef de bataillon.

MM. Jacquier et Leclerc du 7<sup>e</sup> de ligne, proposés pour le grade de capitaine.

EXAMEN DU BREVET DE CAPACITÉ.

Lundi ont commencé les examens pour le brevet de capacité simple. Sur 142 inscrites 61 ont été déclarées admissibles. Ce sont, par ordre alphabétique :

MM<sup>lles</sup> Baudouin, Justine ; Bès, Eugénie ; Bex, Marie ; Bounaix, Marie ; Bousquet, Françoise ; Brunel, Hortense ; Conté, Marie ; Cazard, Marie ; Cérrou, Jeanne ; Chambre, Lucie ; Chanut, Rosalie ; Daudy, Jeanne ; Daraquy, Anne ; David, Marie ; Delfour, Marie ; Dournès, Marie ; Dubernard, Marie ; Dupuy de Guilham ; Durzive, Marie ; Garrigues, Marie ; Hébrard, Marie ; Hurel, Céline ; Grangé, Elisabeth ; Jar-del, Magdeleine ; Labrousse, Marie ; Labarrière, Jeanne ; Laclau-Pussac ; Lacombrade, Marie ; Lacoste, Marie ; Lacavalerie, Anne ; Lafage, Jeanne ; Lagardelle, Thérèse ; Lamagat, Marguerite ; Lamolinerie, Elisabeth ; Laporte, Honorine ; Lauriac, Marie ; Laurent, Marie ; Lavergne, Marie ; Laval, Marie ; Lesbos, Marie ; Lebel, Julie ; Lescale, Marie ; Lurguie, Antoinette ; Mage, Philomène ; Marabelle, Laure ; Mathet, Marie ; Minjonet, Jeanne ; Nadal, Rose ; Petit, Clara ; Pezet, Agathe ; Peyrot, Louise ; Poignet, Marie ; Pochot, Ysabella ; Poujade, Anastasie ; Renoux, Marie ; Solignac, Marie ; Soulié, Anne ; Souzac, Berthe ; Testas, Eugénie ; Valéry, Noémie ; Vialle, Anne-Lucie.

Une session de baccalauréat ès-sciences et ès-lettres (2<sup>e</sup> partie), s'ouvrira à Toulouse, le 20 mars courant. Les registres d'inscription seront fermés le 15.

La vingtième réunion des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril prochain.

Les journées de mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 avril seront consacrées aux travaux de ce congrès, et le samedi 15 avril, M. le ministre de l'instruction publique présidera la séance générale où seront distribuées des récompenses honorifiques.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

Littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

AVIS. — MM. les membres de la Société des Etudes qui désireraient assister en qualité de délégués à la réunion annuelle des sociétés savantes à Paris, qui se tiendra cette année du 11 au 15 avril prochain, sont priés de se faire inscrire, avant le 14 mars, terme de rigueur, chez M. Malinowski, quai de Regourd, 4, à Cahors, qui leur donnera tous les renseignements nécessaires.

Les conditions relatives à la réduction du prix des places en chemins de fer sont les mêmes que les années précédentes.

On dit que le ministre de la justice voulait faire cesser les incidents qui se produisent à propos des serments que les jurés ou les témoins refusent de prêter suivant la formule édictée, vient d'adresser une circulaire aux procureurs généraux pour faire appliquer la loi, c'est-à-dire 500 fr. d'amende aux jurés ou témoins qui refuseront le serment dans les termes prescrits par la loi.

La répartition des secours à accorder aux familles pauvres des militaires de l'armée territoriale qui vont être appelés sous les drapeaux ne avril et mai pour faire leurs 13 jours, sera faite cette année d'une façon plus opportune et plus régulière que les années précédentes.

Les préfets viennent d'être invités par une circulaire ministérielle à prévenir tous les maires d'avoir à faire parvenir, d'ici le 20 mars au plus tard, une liste de proposition pour les familles des individus qui se trouveraient dans le cas précité.

On annonce que M. le ministre de l'intérieur élabore, de concert avec le ministre des finances, un projet de loi tendant à favoriser le développement des sociétés de secours mutuels.

Le ministre de l'intérieur propose d'accorder aux caisses de ces sociétés une subvention de l'Etat qui leur permette de servir des pensions de retraite aux sociétaires âgés ou infirmes.

On arriverait ainsi au but poursuivi par les députés qui demandent la création d'une caisse nationale de retraites.

Le 5 mars, vers les 5 heures du soir, le nommé Faustin, ouvrier du chantier du Montat, a été tamponné accidentellement entre deux wagons de balast. Le blessé a été transporté à l'hospice de Cahors.

Le 7 mars, vers 3 heures du soir, une charrette, attelée de deux chevaux, appartenant au chantier du pont en construction sur le Lot à Cahors, est tombée accidentellement dans la rivière. Le cheval timonier ainsi que le véhicule ont disparu dans le gouffre.

Nous lisons dans le National :

« Le *Republicain de Tarn-et-Garonne*, dans un article paru, il y a deux ou trois jours, avait accusé le préfet, M. de Selves, et M. de Freycinet, de lui avoir offert de l'argent pour modifier sa politique.

Le ministre de l'intérieur a l'intention de poursuivre le *Republicain* pour le contraindre à faire la preuve de ses allégations.

On lit dans le *Gourdonnais* :

Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Lagrandville, avoué près le tribunal civil de Gourdon, qui avait succombé la veille à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Lagrandville était âgé de 70 ans ; il était le doyen des avoués de notre ville.

La nommée Soulacroix (Eugénie), âgée de 26 ans, épouse Guitard, du hameau de Laveysiè-re, commune du Vigan, s'est suicidée lundi dernier, en se jetant dans une mare du voisinage, où il y avait 1 mètre 25 cent. d'eau environ. On attribue à des chagrins de famille cet acte de désespoir.

On écrit de Périgueux :

M. le général de Galliffet, commandant du 12<sup>e</sup> corps, est arrivé mardi, à deux heures, à Périgueux. Après avoir reçu les officiers du 50<sup>e</sup> de ligne, le général a visité le quartier d'infanterie. A dix heures vingt il prenait le train pour se rendre à Bergerac.

On écrit de Pau :

Trois frères des Ecoles chrétiennes passaient dans la rue Henri IV au moment où un cheval emporté parcourait cette voie si fréquentée. Sans hésiter, ils se précipitèrent au-devant de l'animal furieux qui, dans sa course, renverse l'un et projette l'autre contre un mur. Mais le troisième est assez heureux pour saisir et maîtriser la bête et, par suite, éviter de grands malheurs.

BORDEAUX. — L'auteur de l'assassinat commis à Seyches (Lot-et-Garonne), a été arrêté lundi à St-Pardou, près de Langon. C'est un jeune homme de 18 ans ; il avait encore sur lui le revolver dont il s'est servi pour commettre le crime.

Il a fait des aveux complets.

PRIVAS. — Un triste accident est arrivé, il y a deux jours, à Lafigère-Planchamp, sur les limites de l'Ardèche et de la Lozère.

Au moment où on enlevait l'échaffaudage d'un pont qu'on venait de construire, l'arche s'est effondrée. L'entrepreneur, le charpentier et deux ouvriers ont été précipités dans les décombres et sont morts.

Les parquets de Mende et de Largentière se sont rendus sur les lieux, ainsi que le sous-préfet de Largentière et les ingénieurs.

Le ministre de l'intérieur a accordé un secours de 500 fr. aux familles des victimes.

**Dernières Nouvelles**

Paris, 8 mars.

Le rapatriement des troupes qui sont en Tunisie se trouve reporté à une époque indéterminée par suite de l'agitation qui se manifeste sur la frontière tripolitaine, depuis l'appel adressé par M. de Freycinet au concert européen.

Quant au retour en France des hommes de la classe 1876, dont le rappel a été décidé par le ministère Gambetta, il subit des lenteurs qui tiennent aux mêmes événements. Quelques centaines seulement de ces soldats ont pu être embarqués dimanche.

Toutes les puissances ont reconnu le royaume de Serbie.

Un télégramme de Londres dit que la Chambre des lords adopte en première lecture le bill tendant à empêcher les athées d'entrer au Parlement, et établissant que chaque membre des deux Chambres doit déclarer solennellement sa croyance au Dieu tout-puissant.

Un télégramme d'Alger dit qu'un ouragan a causé de nombreux dégâts au railway de Bône à Guelma. Les communications sont interrompues.

Paris, 8 mars.

La commission générale des victimes du 2 Décembre, s'est réunie dans la matinée, sous présidence de M. Goblet, ministre de l'intérieur. Les travaux préparatoires sont terminés. L'examen des dossiers est poussé avec une grande activité. Quelques rapports ont été présentés par les membres de la commission. Il a été statué sur la question qui avait été réservée dans la séance précédente, déterminant la compétence de la commission, qui a décidé qu'elle n'examinerait pas les demandes rejetées par les commissions départementales. La prochaine séance aura lieu samedi.

La Nouvelle Revue a publié dans son dernier numéro une étude sur le socialisme en Allemagne.

On télégraphie de Berlin que le gouvernement allemand vient de faire saisir dans toutes les librairies d'Allemagne le numéro de la Revue contenant cet article.

Le général Skobelev, arrivé à St-Petersbourg le 6 mars, a été reçu par une foule énorme qui lui a fait une ovation. Un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs se pressaient dans la gare afin d'être les premiers à lui serrer la main. Les manifestations auxquelles s'est livré le héros moscovite n'ont fait qu'augmenter sa popularité.

Les allemands se montrent de plus en plus inquiets de la tournure que prennent les choses. La Gazette de l'Allemagne du Nord demande que, par voie de représailles, le gouvernement fasse subir à l'exportation russe ce que la Russie a fait subir à l'exportation allemande. Elle ajoute : « Les intérêts économiques ne sauraient rester subordonnés à des considérations politiques. »

**Bourse de Paris.**

Cours du 9 mars	
Rente 3 p. %	84.20
— 3 p. % amortissable	84.30
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	116.90

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 7 mars 1882.

La spéculation à la hausse sur nos rentes a jugé à propos de réaliser une partie de ses bénéfices et leurs cours ont légèrement fléchi; en même temps les titres d'un certain nombre de valeurs étaient l'objet d'achats suivis et obtenaient une importante progression.

La fermeté des Bourses anglaise et allemande n'est pas étrangère à ce retour à la confiance de notre monde financier.

Nous laissons le 5 0/0 à 116,55 le 3 0/0 à 84, l'amortissable à 84,35.

L'ensemble des institutions de Crédit est en reprise : la Banque de France a dépassé 5.200 au comptant, le Crédit Foncier a touché 4.600. on a monté à 1.170 sur la Banque de Paris, à 800 sur le Crédit Lyonnais, à 615 sur la Banque d'Escompte, à 715 sur la Générale.

La Banque nationale commence à se relever; elle

est demandée à 530; les réalisations obligées de quelques porteurs de titres en avaient déclassé un certain nombre; leur reclassement paraît devoir être promptement terminé; aussitôt qu'il sera achevé, il suffira d'un nombre peu considérable de demandes pour ramener cette valeur, dont la bonne situation est connue de tout le monde, vers ses anciens cours. C'est donc opérer habilement que de la mettre en portefeuille aux prix actuels.

Les chemins français accusent une tendance marquée à la hausse.

Le Suez s'est relevé à 2.560, en progression de plus de 300 fr. sur la semaine dernière.

Le 5 0/0 italien se tient vers 87 50, le 5 0/0 turc vers 11 70, l'Unifiée égyptienne vers 329.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante:

New-York, 5 mars, 6 h. matin.

Une dangereuse tempête traverse l'Atlantique.

Elle arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 8 et le 10, Du Sud-Est au Nord-Ouest, bourrasques et pluie.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Spectacle du Jeudi 9 mars 1882.

Séance scientifique donnée par le professeur GASTON D'ANGEVILLE.

Variations de *Roch* chantées par M<sup>lle</sup> Volginy.

**LE PERROQUET DE MA MÈRE**  
Comédie en un acte.

**LE MAITRE DE CHAPELLE**  
Opéra-comique en 1 acte.

**LE MOULIN JOLI**  
Opéra-comique en 1 acte.

**EXTRAIT**

*Des minutes du greffe du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.*

Audience publique de police correctionnelle du tribunal de première instance séant à Cahors au Palais de justice, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant;

D'une part;

Et Barry, Augustine, épouse Quercy, âgée de trente-trois ans, étant née le trois novembre mil huit cent quarante-huit, à Valroufié, arrondissement de Cahors département du Lot, profession de ménagère, demeurant à Régourd, commune de Cahors.

Prévenue de falsification de lait,

D'autre part;

Où l'exposé de l'affaire fait par Monsieur Beaugrand, substitut de Monsieur le Procureur de la République, — l'appel du témoin cité fait par l'huissier, la lecture des pièces de procédure.

Où le témoin en sa déposition après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité;

Où la prévenue en son interrogatoire; — Où aussi le Ministère public, en son résumé, dont les conclusions tendent à ce qu'il soit fait à la prévenue l'application de la loi.

Le tribunal après avoir délibéré, conformément à la loi, jugeant en audience publique de police correctionnelle, et en premier ressort:

Attendu qu'il résulte des débats que dans la journée du six janvier courant, à Cahors, la nommée Augustine Barry, épouse Quercy, a été surprise portant du lait destiné à être vendu, dans lequel elle avait mélangé une grande quantité d'eau (quatre dixièmes environ); que les dénégations de la prévenue ne sauraient prévaloir en présence des constatations ministérielles faites par le commissaire de police, que c'est donc le cas de déclarer la prévenue coupable du délit qui lui est imputé, et de lui faire l'application des articles un, cinq et six de la loi du 27 mars mil huit cent cinquante-un et quatre cent vingt-trois du Code pénal;

Attendu toutefois, qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes qui permettent au tribunal de faire usage en faveur de la prévenue des dispositions de l'article 463 du Code pénal;

Vu les dits articles et l'article 194 du Code d'instruction criminelle, dont Monsieur le Président a donné lecture à l'audience, lesquels sont ainsi conçus :

Article premier paragraphe premier

Seront punis des peines portées par l'article quatre cent vingt-trois du Code pénal.

Ceux qui falsifieront des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues,

Article cinquième,

Les objets dont la vente, usage ou possession constituent le délit, seront confisqués.

Article sixième,

Le tribunal pourra ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il désignera et son insertion intégrale ou par extrait dans tous les journaux, qu'il désignera, le tout aux frais du condamné.

Article quatre cent vingt-trois.

Quiconque aura trompé l'acheteur etc., sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages intérêts, ni être au-dessous de cinquante francs.

Article quatre cent soixante-trois.

Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le Code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours, et l'amende même au-dessous de seize francs. Ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple police.

Article cent quatre-vingt-quatorze. C. I. C. « Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et contre les personnes civilement responsables du délit, ou contre la partie civile, les condamnera aux frais même envers la partie publique.

Les frais seront liquidés par le même jugement. »

Faisant application des dispositions des dits articles, à la dite Augustine Barry épouse Quercy.

La condamne, comme coupable d'avoir falsifié lait destiné à être vendu, à soixante francs d'amende; prononce la confiscation du lait saisi; ordonne l'insertion intégrale du présent jugement dans les journaux de la localité, dit qu'il sera affiché par extraits au nombre de trois exemplaires dans la ville de Cahors aux lieux accoutumés, le tout aux frais de la condamnée; condamne en outre ladite Augustine Barry, aux frais du procès liquidés à quatre-vingt francs cinquante-cinq centimes, y compris le timbre, l'enregistrement et les extraits du présent jugement, non compris les frais d'insertion et d'affiche;

Au paiement de laquelle amende et au paiement desquels frais, ladite condamnée pourra être contrainte par corps conformément à l'article cinquante deux du Code pénal; fixe au minimum la durée de la contrainte personnelle, conformément aux articles neuf de la loi du vingt-deux juillet mil huit cent soixante-sept et un de la loi du vingt trois décembre mil huit cent soixante-onze.

Ainsi jugé et prononcé à Cahors, à l'audience sus-dite, où siégeaient :

Messieurs :

Izarn, vice-président,

Fieuzal, juge de la chambre,

Talou, juge suppléant,

En présence de Monsieur Beaugrand, substitut de Monsieur le Procureur de la République, assisté de Monsieur Mialet, commis-greffier.

Signés à la minute :

Izarn vice président, Fieuzal, Talou, juges et Mialet commis-greffier.

Enregistré à Cahors le sept février mil huit cent quatre-vingt-deux, folio soixante-dix-sept, case sept, débet un franc quatre-vingt-huit centimes, à comprendre aux dépens, Signé : DALAT, receveur.

Expédié à Cahors le vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-deux, sur la réquisition de Monsieur le Procureur de la République.

ANDRIEUX.

Visé pour timbre à Cahors, le six mars mil huit cent quatre-vingt-un, au droit d'un franc quatre-vingt centimes en débet.

DALAT.

Vu par nous Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cahors.

Le Procureur de la République,

L. BEAUGRAND.

**BIBLIOGRAPHIE**

L'Année scientifique et industrielle, par Louis Figuier (25<sup>e</sup> année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1881. Un chapitre spécial est consacré à la description des inventions nouvelles qui figuraient à l'Exposition internationale d'électricité.

— Le *Roman d'un brave homme*, par Edmond About. Culte de la patrie, amour de la famille, passion du bien, sentiment du droit, respect du travail, esprit de solidarité unissant les grands et les petits, voilà ce que respire ce « bouquet de vérités simples et de sentiments naturels » qu'About nous offre sous le titre de *Roman d'un brave homme*. La librairie Hachette en publie une édition illustrée en 20 livraisons à 50 c., qui sera accueillie par le public avec la même faveur que l'édition in-16, dont les nombreux tirages attestent le succès.

**VARIÉTÉS**

**LE QUERCY EN 1699**

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1699. — (Suite).

**VILLE DE MONTAUBAN**

Montauban est la principale ville qui s'y rencontre. Elle doit son origine à Alphonse, comte de Toulouse, qui la fonda en 1144. Elle commençait à peine d'être bâtie, que les habitants de Montoriol, petite ville du voisinage, l'abandonnèrent tous pour s'y venir établir au grand préjudice de l'abbaye de St-Théodart, qui en avait la seigneurie. Ce qui engagea le comte Raymond, successeur d'Alphonse, à céder à cet abbé pour indemnité la moitié de tous les droits qui lui appartenaient dans cette nouvelle ville, et c'est aussi pourquoi nos Rois qui ont succédé aux droits des comtes de Toulouse, ne possèdent la justice de cette ville qu'en partage avec l'Evêque, qui, de sa part, a succédé à ces deux abbés de St-Théodart, à l'exception néanmoins des droits réguliers (sic). Cette abbaye qui a pris son nom d'un saint Archevêque de Narbonne qui y est inhumé, fut convertie en évêché en 1317 par le pape Jean XXII. L'événement le plus considérable par rapport à cette ville est l'établissement que les Religieuses y formèrent en 1562, et ils s'y fortifièrent si bien au moyen des traités par lesquels elle leur fut cédée pour place de sûreté, que le roi Louis XIII ne la put soumettre après un siège de trois mois en 1621. Louis de Lorraine, duc de Mayenne, fils du chef de la Ligue, y fut tué dans une attaque. Toutes les fortifications de cette place furent rasées en 1629 après la réduction de la Rochelle. On y compte environ 18000 habitants.

**MOISSAC**

Moissac est une ville ancienne qui a eu beaucoup de part aux guerres qui ont travaillé la France dans tous les temps : les Goths l'ayant prise sur les Romains, elle leur fut enlevée par le roi Clovis auquel on rapporte la fondation de l'abbaye qui s'y voit, dans laquelle il y a eu jusques à 7 et 800 religieux. Louis le Débonnaire la fit réparer et y fit revivre l'observance. Dans la suite, cette ville a été détruite par les Normands, puis engagée dans la guerre des Albigeois elle fut conquise par Simon de Montfort, les Anglais la ruinèrent depuis, et enfin les guerres de religion ont achevé de la détruire. Il y reste environ 3,000 habitants.

**NÈGREPELISSE**

Nègrepelisse sur l'Aveyron est réduite à 300 habitants, restes de la vengeance que Louis XIII prit de tous les autres pour avoir coupé la gorge en une nuit à 400 hommes qu'il y avait mis en garnison pendant le siège de Montauban. C'est une seigneurie avec titre de comté qui fut vendue par un comte d'Evreux à Pierre de Dûze, frère du pape Jean XXII, duquel est sortie la maison de Carmaing. Le maréchal de Lavaradin, descendu d'une fille de ce nom, la vendit à Henry de la Tour, père du maréchal de Turenne qui l'a possédée jusqu'à sa mort. Elle appartient aujourd'hui au duc de Bouillon.

**AUTRES VILLES**

Caussade est une ville de 2000 habitants et une seigneurie démembrée du comté de Rodez. Charles, comte d'Armagnac, en fit don en 1486 à Pierre, bâtard d'Armagnac, qui la laissa à George, cardinal d'Armagnac, son fils, lequel la vendit au sieur d'Aillez. Elle a été déclarée domaniale en 1675 par arrêt du Conseil et sujette à rachat perpétuel pour 47,000 livres. Les autres villes de l'élection sont Caylus de 1500 habitants, Montpezat de 800, Matières (Molières) Réalville, la Française, Bruniquel, Montmous et Montclar de chacune 600 et l'on compte à peu près 80,000 âmes dans toute l'élection.

**PRODUIT DE L'ÉLECTION**

Il y a 4000 charrues ou paires de labourage, sur quoi l'auteur observe que l'usage du pays étant d'y employer des vaches qui font beaucoup moins de travail que des bœufs ou des chevaux, il faut juger qu'il y a moins de terres en labour qu'un pareil nombre de charrues n'en indiqueraient dans un autre canton. On nourrit d'ailleurs en celui-ci 12000 bêtes à cornes, y compris celles du labourage, et 50000 moutons. Le terrain est partout de bonne nature et rapporte des blés, des grains de toute espèce, du chanvre, du tabac, du safran, un peu de soie, des truffes, des fruits, un peu de salpêtre, peu de fourrage, ce qui est cause du petit nombre de bétail, mais surtout des vins en quantité. L'auteur en estime la récolte à 50000 pipes, chacune de deux barriques, contenant 200 pintes de Paris. Il y a peu de bois et l'on n'y remarque que celui de Nègrepelisse qui contient 280 arpens en futaie, nature de chêne. D'ailleurs le pays est plain, semé de quelques collines, si ce n'est qu'il est plus rude aux endroits qui tiennent de la qualité des montagnes.

(A suivre).

M.-J. BAUDEL.

Grande Vente à de Bas Prix.  
**VIGNES AMÉRICAINES**

**MASSOU**

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.		Porte-Grefte:	
Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent. 8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent. 6 f. »	16 f. »
OPORTO, — .6 »	20 »	VIALA, — 6 »	16 »
CUNINGHAM, — .6 »	25 »	CLINTON, — 3 50	10 »
HERBEMONT, — .6 »	25 »	TAYLOR, — 3 50	10 »
		SOLONIS, — 7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**  
Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS



**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médailles, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

LA  
**VELOUTINE**  
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
CH. FAY, INVENTEUR  
9, Rue de la Paix. — Paris.

Propagande républicaine et agricole  
18<sup>e</sup> année — 18<sup>e</sup> année  
**GAZETTE DU VILLAGE**  
Politique et Agricole  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures  
RÉDACTEURS EN CHEF :  
**P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT**  
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.  
Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?  
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

LOU MORTYRE  
DE  
**SENTO ESPERIO**  
Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par  
**M. Justin GARY, curé de Cénévières**  
En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal  
prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.

**EAU DE ZÉNOBIE**  
20 Ans de Succès  
non ultra  
SEULE PARFAITE POUR RÉTABLIR LA COULEUR DES CHEVEUX  
Ce n'est pas une fiction, mais une action bienfaisante qui a été constatée par l'analyse et la recoloration.  
M. MARON, fondateur en 1867  
SEGURIN, rue Liqueur, BORDAUX  
se trouve chez tous les pharmaciens et droguistes.  
Se trouve à Cahors, chez Breil, pharmacien, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

**CABINET DENT AIRE**  
Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel de-Ville, de 11 heures du matin à midi.  
Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 4 heures du soir à 6 heures.  
N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.  
Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.  
Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

Vins du Minervois et des Corbières  
**VIGIÉ ET AZAÏS**

Propriétaires Négociants  
**LÉZIGNAN (Aude)**  
Représenté par **M. TERRET,**  
Rue de la Banque, 1, CAHORS.

1 FRANC par AN  
150,000 Abonnés  
**Le Moniteur des Valeurs à Lots**  
52 NUMÉROS  
(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**  
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits  
PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.  
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :  
**UN FRANC PAR AN**

**PÉPINIÈRES SÉGUELA**  
Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)  
**VIGNES AMÉRICAINES**

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.  
Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.  
— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

**BAYLES, J<sup>NÉ</sup>**  
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| ORFÈVRERIE ET COUVERTS     | ARTICLES DE PARIS,         |
| DE LA MAISON CHRISTOFLE    | TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  |
| ET RÉARGENTOFLE            | ET RÉPARATIONS.            |
| BIJOUTERIE RELIGIEUSE      | ASSORTIMENT                |
| ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES | DE REVOLVERS DES FABRIQUES |
| D'OR ET D'ARGENT.          | DE LIÈGE.                  |

**BULLETIN DES HALLES**

FONDÉ EN 1846  
JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS  
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.  
Dépêch les chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.  
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mèllasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

**TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :**

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.  
Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,  
Paris, 14, rue Saza-Laintre.